

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 27.03.09

CONVOCATION DU 04.03.2009

AFFICHAGE DU 01.04.2009

Le Conseil Municipal de LONLAY L'ABBAYE s'est réuni en session ordinaire le vendredi 27 mars 2009 à 20h30 à la Mairie, sous la présidence de M. Christian DEROUET, Maire.

Etaient présents : C. DEROUET- F. LAUTOUR – L. PROVOST – R. LEROYER – M. HECQUARD- V. BESNARD- M. CERISIER – C. PELLERIN – S. POTTIER – I. LANGLOIS – J.P. FOUCHER- E. DURAND- Ph. LETONDEUR

Absents excusés : Néant

Absents : F. LENEVEU – J-C. COQUIO

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe LETONDEUR

- **Vote du Budget Primitif 2009 de la Commune, du Lotissement du Clos, et du Service Assainissement (en présence de Madame GOASDOUE, Trésorier de Domfront).**

Monsieur le Maire remercie Madame GOASDOUE, Receveur Municipal de sa présence et lui passe la parole pour présenter le budget 2009.

Budget lotissement du Clos :

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 27 074.00 € en section de fonctionnement et à 0 € en section d'investissement. En effet, toutes les parcelles du lotissement étant vendues, les opérations se résument en le versement à la Commune de l'excédent pour la section dépenses et l'encaissement des deux dernières parcelles vendues, pour un même montant, en recettes.

Budget Assainissement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 20.318.00€ pour la section de fonctionnement et à la somme de 25.010,00€.€ pour la section d'investissement. La principale dépense concerne l'extension du réseau assainissement pour la somme de 15.544.00 €, les autres recettes étant les dépenses habituelles d'exploitation et en recette, la redevance assainissement.

Budget de la Commune :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 862623.00€ pour la section de fonctionnement, répartis comme suit :

Dépenses :

- Charges à caractère général : 210 534.00€
- Charges de personnel : 183 800.00€
- Autres charges de gestion : 129 419.00€
- Charges financières : 12 910.00€
- Charges exceptionnelles : 200€
- Dépenses imprévues : 15 000€
- Virement à la section d'investissement : 310 760.00€

Recettes :

- Excédent antérieur : 121.567.51€
- Remboursement charges de personnel : 13 259.49€
- Produit des services : 4 750.00€

- Impôts et taxes : 310 274.00€
- Dotations subventions : 342 648.00€
- Autres produits de gestion : 70 124.00€

Et en section d'investissement à la somme de 579 013.00€ répartis comme suit :

Dépenses :

- Déficit antérieur reporté : 91 847.66€
- Emprunts et dettes : 48 758.00€
- immobilisations incorporelles : 5 000.00€
- immobilisations corporelles 238 707.34€
- immobilisations en cours : 194.700.00€

Recettes :

- Virement de la section de fonctionnement : 310 760.00€
- Dotations fonds divers : 196 342.00€
- Subventions d'investissement : 71 286.00€
- Emprunts : 625.00€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte ce budget équilibré sans augmentation des taux des impôts locaux.

Questions diverses

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de transférer la compétence « Etude sur la création d'un pôle santé : pôle central et satellites », ainsi que « Etude et création d'une zone de développement de l'éolien » à la Communauté de Communes du Domfrontais.

Il décide de modifier comme suit la délibération de nomination des délégués à la CDC: Monsieur Jean-Claude COQUIO devient délégué titulaire et M. François LAUTOUR devient son suppléant.

Sur la demande du cabinet vétérinaire, le Conseil Municipal décide de renouveler l'indemnité d'occupation du logement rue de Stogursey par deux vacataires, pour une nouvelle durée de six semaines, soit du 06 Avril au 11 mai 2009, dans les mêmes conditions.

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de remplacer le photocopieur de la Mairie et que plutôt que d'en acheter un neuf, il serait plus judicieux d'en louer un. Le Conseil Municipal, après avoir étudié les différentes propositions, décide de retenir l'Entreprise RICOH pour la location de ce matériel pour un prix de location de 85€ /mois et un coût des copies de 0.050€ pour les couleurs et 0.0050€ en noir et blanc.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les deux enquêtes publiques, l'une relative à la modification du P.O.S. et l'autre à la révision simplifiée du POS, ont été réalisées et que le Commissaire-Enquêteur a donné un avis favorable aux deux. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver :

- la modification d'une part, et la révision simplifiée du P.O.S d'autre part telles qu'elles sont présentées par M. Gilson, Architecte.